

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

## du Mercredi 15 juin 2016 à 18h00

**Etaient présents** : Mmes BERNARD Armelle, DAVEAU Stéphanie (à partir de la DCM n° 7), HOFFMANN Véronique, HUGO-SIMON Isabelle, LEPRUN Catherine, MICHALAK Jocelyne, MM. AUBERTEIN Hubert, BOUSSET Jean-François, DURANG Pascal, GRANDIEU Dominique, MASSON Eric et RISSE Lionel.

**Etaient absents** : - Mme DAVEAU Stéphanie donne pouvoir à M. GRANDIEU Dominique (n° 1 à 6)  
- Mme LUX Céline donne pouvoir à M. DURANG Pascal,  
- M. DUMAS Patrice donne pouvoir à M. RISSE Lionel  
- M. GERARDIN Daniel donne pouvoir à Mme HUGO-SIMON Isabelle.

**Secrétaire** : Mme DROUANT Valérie

**Ordre du jour** :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Décisions du Maire
- Modification procédure de reversement subvention du budget eau au budget général et Décisions Modificatives n° 1 budget général et eau
- Provisions pour dépréciations de compte de tiers (ASTRAGAL) et Décision Modificative n° 2
- Régularisation capital emprunt et Décision Modificative n° 3
- Fonds de concours FPIC Bassin de Pompey et Décision Modificative n° 4
- Demandes d'aides – Plan Régional 2016 : électricité église et Maison Pour Tous
- Tarifs périscolaires 2016/2017
- Règlement services périscolaires et extrascolaires
- Tarifs concessions cimetièrre et columbarium
- Règlements cimetièrre, columbarium et jardin du souvenir
- Consultation sur le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement (SEA) du Bassin de Pompey et du Syndicat des eaux de l'Obrion Moselle
- Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service publique Eau Potable 2015
- Plan Paysage du Bassin de Pompey – Approbation de la charte paysagère
- Société Publique d'Aménagement et d'Equipement du Bassin de Pompey :
  - . Evolution du pacte d'actionnaires
  - . Rapport d'activités 2015
- Forêt - Travaux d'exploitation ONF 2016
- Questions diverses

### **Approbation du dernier compte-rendu**

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 6 avril 2016 : Pas de remarque.

### **Décisions du Maire**

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

- N° 08/2016 - Convention de prestations avec GESAL 54 pour 2 interventions durant le CLSH Pâques 2016 pour un montant total de 152,00 € TTC.

- N° 09/2016 - Convention pour l'intervention de Mme PARISOT Anne, activité braingym, (gymnastique du cerveau) tous les lundis durant les TAP 2015/2016 pour un montant de 40 €/heure. M. le Maire précise que Mme PARISOT Anne n'a pas souhaité continuer ces activités après les 2 séances des 18 et 25 avril 2016.

N° 10/2016 - Attribution du Marché A Procédure Adaptée – Réhabilitation de l'école des Marronniers, suite à analyses des offres par la Commission d'Appel d'Offres des 28/04 et 04/05/16, aux entreprises suivantes :

LOTS	DESIGNATIONS	ENTREPRISES	MONTANTS TTC
01	Gros œuvre	ADAMI CONSTRUCTION	20 622,72 €
02	Charpente métallique	ACOMETAL	10 428,60 €
03	Désamiantage Couverture Bardage	BRUNELLI	158 364,72 €
04	Menuiseries extérieures	Menuiserie DUBOIS LIEUGAUT	8 220,00 €
05	Plâtrerie - Menuiseries bois	Sarl VALETTE	10 078,80 €
06	Peinture - Revêtements de sols	STYL PEINTURE	27 915,84 €
07	Electricité	S.V.T.	4 485,42 €
08	Plomberie - Sanitaires - Chauffage	JLM CHAUFFAGE	3 998,10 €
<b>TOTAL</b>			<b>244 114,20</b>

En ce qui concerne le planning des travaux, qui sera adressé à tout le Conseil Municipal, M. le Maire précise que le forage des piliers du préau côté maternelle et les fondations du nouveau bureau ont été réalisés et qu'ils seront terminés pour la fin juin. Les travaux de désamiantage, de toiture, de peinture, de revêtement des sols et des fenêtres démarreront début juillet. La fin des travaux est prévue pour le 26/08/16.

Les réunions de chantier ont lieu tous les mardis à 14h00.

Les membres présents qui souhaitent participer au déménagement de l'école, qui aura lieu le vendredi 01/07/16 à partir de 16h, sont invités à se faire connaître auprès de Mme HUGO-SIMON Isabelle.

En accord avec l'Education Nationale, les 2 derniers jours de classe, soit les lundi 4 et mardi 5 juillet, auront lieu à la Maison Pour Tous, sous la responsabilité de l'équipe enseignante et avec un effectif réduit d'environ 30 élèves.

N° 11/2016 – Convention d'utilisation à titre gracieux avec le Bassin de Pompey des piscines de Pompey et Champigneulle durant le CLSH d'été 2016.

M. BOUSSET Jean-François fait remarquer qu'il n'est pas normal que les accompagnateurs des enfants doivent payer les entrées à la piscine. M. le Maire précise que ce point a déjà été évoqué lors des Assises du Sport et demande à Mmes HUGO-SIMON Isabelle et LEPRUN Catherine d'en reparler lors d'une prochaine réunion.

## **1 - Modification procédure de reversement subvention du Budget eau au Budget Général et Décisions Modificatives n° 1 Budgets Général et eau**

M. RISSE Lionel rappelle aux membres présents que par délibération n° 8 du 06/04/2016, le Conseil Municipal avait accepté de reverser une subvention de 60 000 € du Budget eau vers le Budget Général.

Or, après des échanges de messages et de courrier avec les Services Préfectoraux et la Trésorerie de Maxéville, il s'avère que la procédure mentionnée dans ladite délibération n'est pas recevable et qu'il convient de l'annuler.

Aussi, M. RISSE Lionel propose au Conseil Municipal d'annuler la délibération n° 8 du 06/04/16 et de délibérer à nouveau sur le reversement de cette subvention d'investissement du budget eau au budget général, en modifiant :

- le montant, soit 58 000 € qui correspond aux travaux non effectués sur le budget eau par rapport à la subvention initiale du budget général de 80 000 €,
- les crédits budgétaires suivants afin de respecter la procédure de reversement, modifier les documents budgétaires dans le respect des dispositions applicables en la matière et tenir compte des amortissements antérieurs et à venir :

1. - BUDGET GENERAL					
Art.(Chap.)	Désignations	Montants	Art.(Chap.)	Désignations	Montants
023 (023)	Virt section investissement	13 601,00	7488 (74)	Autres attrib.et participations	2 000,00
			7811 (042)	Reprise sur amortissements	11 601,00
<b>TO TAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>13 601,00</b>	<b>TO TAL RECETIES FONCTIONNEMENT</b>		<b>13 601,00</b>
Art.(Chap.)	Désignations	Montants	Art.(Chap.)	Désignations	Montants
28041642 (040)	Bâtiments et installations	11 601,00	021(021)	Virt de section fonctionnt	13 601,00
			1318 (13)	Autres	-60 000,00
			2041642 (204)	Bâtiments et installations	58 000,00
<b>TO TAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>11 601,00</b>	<b>TO TAL RECETIES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>11 601,00</b>
2. - BUDGET EAU					
Art.(Chap.)	Désignations	Montants	Art.(Chap.)	Désignations	Montants
023 (023)	Virt section investissement	-11 599,00	777 (042)	Quote-part de sub. d'inv.	-3 866,00
678 (042)	Autres charges exceptionn.	7 733,00			
<b>TO TAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>-3 866,00</b>	<b>TO TAL RECETIES FONCTIONNEMENT</b>		<b>-3 866,00</b>
Art.(Chap.)-Op.	Désignations	Montants	Art.(Chap.)	Désignations	Montants
131 (13)	Subventions d'équipement	-2 000,00	021(021)	Virt de section fonctionnt	-11 599,00
1391 (040)	Subventions d'équipement	-3 866,00	1391 (040)	Subventions d'équipement	7 733,00
2156 (21)-1303	Mat. Spécifique d'exploit.	2 000,00			
<b>TO TAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-3 866,00</b>	<b>TO TAL RECETIES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-3 866,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte de reverser une subvention de 58 000 € du Budget eau vers le Budget Général,
- accepte de modifier les crédits des Budgets Général et eau comme mentionné ci-dessus,
- autorise M. le Maire à émettre les mandats et les titres correspondants.

## 2 - Provisions pour dépréciations de compte de tiers (ASTRAGAL) et Décision Modificative n° 2

M. RISSE Lionel informe les membres présents que lors de la construction de logements sociaux à la Vieille Tour la Société ASTRAGAL a été placée en liquidation judiciaire et n'a pu terminer les travaux. Ces travaux ainsi que la reprise d'autres ont été estimés à 14 274,38 € TTC. Un titre de recette a été émis en 2015 sur ladite Société et la retenue de garantie de 11 458,09 € TTC a été déduite du montant principal ce qui représente un reliquat de 2 816,29 € non réglé à ce jour.

Compte tenu de cette situation, la Commune a été alertée par la Trésorerie de Maxéville que dans le cadre de cette liquidation judiciaire la mise en provision est obligatoire dès l'ouverture d'une procédure collective et qu'il convient d'émettre un mandat au compte 6817 d'un montant de 2 816,29 €. Lorsque la non-valeur sera demandée (au moment de la clôture de la procédure de liquidation), il y aura émission d'un mandat au compte 654 et d'un titre de reprise de provision au compte 7817.

Aussi, M. RISSE Lionel propose au Conseil Municipal d'ouvrir les crédits nécessaires à cette provision comme suit :

Art.(Chap.)	Désignations	Montants	Art.(Chap.)	Désignations	Montants
6817 (68)	Dot.aux prov. pour dépréciat°	2 817,00	70311 (70)	Concession cimetières	1 817,00
			7488 (74)	Autres attrib.et participations	1 000,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 817,00</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 817,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte de modifier les crédits pour régulariser cette provision pour dépréciation comme mentionné ci-dessus,
- autorise M. le Maire à émettre le mandat correspondant.

## 3 - Régularisation capital emprunt et Décision Modificative n° 3

M. RISSE Lionel rappelle aux membres présents qu'un emprunt de 350 000 € a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour le financement de la construction de 3 logements sociaux Rue de la Vieille Tour et informe que par courrier du 1<sup>er</sup> avril 2014 la CDC a informé la Commune que suite à la consolidation des intérêts de ce prêt 17,58 € ont été capitalisés, soit un capital restant dû actualisé de 350 017,58 €.

Aussi, il convient de régulariser les écritures comptables de ces 17,58 € et ouvrir les crédits aux comptes correspondants.

M. RISSE Lionel propose au Conseil Municipal d'ouvrir et de modifier les crédits suivants :

Art.(Chap.)	Désignations	Montants	Art.(Chap.)	Désignations	Montants
023 (023)	Virt section investissement	-18,00	021 (021)	Virt de section fonctionnt	-18,00
6688 (66)	Intérêts emprunts - Autres	18,00	1641 (16)	Emprunts en euros	18,00
<b>TO TAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>TO TAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte de modifier les crédits pour régulariser le capital de l'emprunt CDC comme mentionné ci-dessus,
- autorise M. le Maire à émettre les mandat et titre correspondants.

#### 4 - Fonds de concours FPIC Bassin de Pompey et Décision Modificative n° 4

M. RISSE Lionel informe les membres présents que la Commune a eu connaissance le 1<sup>er</sup> juin dernier du montant du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) qui s'élève à 9 065 € pour l'année 2016 et rappelle qu'un crédit de 6 000 € a été ouvert à l'article 73925 en dépenses de fonctionnement du BP 2016.

L'augmentation du montant du FPIC 2016 par rapport à l'estimation est liée :

- au potentiel fiscal agrégé qui se maintient sur le Bassin de Pompey alors que la moyenne nationale baisse,
- au revenu moyen des habitants du Bassin qui a augmenté d'avantage (+ 302 €) que celui de la moyenne nationale (+ 154 €),
- à l'effort fiscal qui baisse alors que les moyennes sont stables.

M. RISSE Lionel rappelle au Conseil Municipal que le Pacte financier et fiscal de 2015 du Bassin de Pompey prévoit la prise en charge du FPIC des communes « pauvres » et « tendues » par un dispositif de fonds de concours à hauteur de 100% et 50% selon les cas et que notre Commune est considérée comme « tendue ». En conséquence, le montant du fonds de concours attribué par le Bassin de Pompey s'en trouve également augmenté, soit 4 533 € au lieu de 3 000 € prévus au BP 2016 à l'article 70876 en recettes de fonctionnement.

Aussi, M. RISSE Lionel propose au Conseil Municipal de modifier les crédits nécessaires au règlement du FPIC 2016 et à l'encaissement du fonds de concours du Bassin de Pompey comme suit :

Art.(Chap.)	Désignations	Montants	Art.(Chap.)	Désignations	Montants
6413 (012)	Personnel non titulaire	-1 532,00	70876 (70)	Rbt par le GFP de rattacht	-3 000,00
73925 (014)	Fonds péréquation des ress.	3 065,00	74751 (74)	Sub. par le GFP de rattacht	4 533,00
<b>TO TAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 533,00</b>	<b>TO TAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 533,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte de modifier les crédits pour régulariser cette dépense et cette recette comme mentionné ci-dessus,
- sollicite le fonds de concours du Bassin de Pompey à hauteur de 50%, soit 4 533 €,
- autorise M. le Maire à émettre les mandat et titre correspondants.

## **5 - Demandes d'aides – Plan Régional 2016**

M. RISSE Lionel expose au Conseil Municipal qu'il a participé à une réunion organisée par l'Association des Maires de M. et M., à l'initiative de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, et qu'il a été décidé de lancer un plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants. Les dossiers doivent être déposés avant le 15 octobre et être réalisés sur l'année 2016.

Aussi, M. RISSE Lionel propose aux membres présents de déposer deux dossiers de demande d'aides :

### **A. Electricité église**

M. RISSE Lionel informe les membres présents que les travaux relatifs à l'électricité de l'église qui s'élèvent au total à 9 861,12 € HT, peuvent être subventionnés à hauteur de 20 % au titre du plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants et propose aux membres présents de déposer un dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'investissement concernant l'électricité de l'église,
- autorise M. le Maire à déposer auprès de la Région un dossier de demande d'aide pour les travaux de l'électricité de l'église au titre du plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants et signer tous les documents s'y rapportant.

### **B. Maison Pour Tous**

M. RISSE Lionel informe les membres présents que les travaux relatifs à la reprise de l'éclairage et à la régulation du chauffage de la Maison Pour Tous qui s'élèvent au total à 8 322,00 € HT, peuvent être subventionnés à hauteur de 20 % au titre du plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants et propose aux membres présents de déposer un dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet d'investissement concernant la modification de l'éclairage et la régulation du chauffage à la Maison Pour Tous,
- autorise M. le Maire à déposer auprès de la Région un dossier de demande d'aide pour les travaux de modification de l'éclairage et de régulation du chauffage de la Maison Pour Tous au titre du plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants et signer tous les documents s'y rapportant.

En ce qui concerne les autres programmes budgétés cette année :

- Le dossier de la réhabilitation de l'école n'est pas éligible car cette aide n'est pas cumulable avec la DETR. La Commune a reçu l'accusé réception concernant la demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, mais pour le moment nous ne connaissons pas le montant attribué.
- Le dossier du parking de l'école, nous sommes en attente des aides du Conseil Départemental pour lesquelles nous aurons plus d'informations, concernant les taux et enveloppe, après sa session du 20 au 22 juin prochain. Il pourrait y avoir 2 possibilités, l'aide à l'appui aux projets territoriaux et un fonds d'aide aux communes fragiles dont Faulx peut bénéficier. Par ailleurs, deux autres Sociétés ont été consultées pour ces travaux et nous attendons les devis pour inscrire ce dossier à l'ordre du jour du Conseil Municipal de juillet 2016.

## 6 - Tarifs périscolaires et extrascolaires 2016/2017

Mme HUGO-SIMON Isabelle propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs périscolaires et extrascolaires pour l'année scolaire 2016/2017 qui sont les suivants :

Années	2016/2017		Extérieurs 2016/2017	
	QF inf. 750	QF sup. 750	QF inf. 750	QFsup.750
<b>Accueil Périscolaire et restauration</b>				
Matin	1,75 €	2,25 €	2,00 €	2,50 €
Soir	2,30 €	2,80 €	2,55 €	3,05 €
Vendredi (15h30-16h30)	1,65 €	2,15 €	1,90 €	2,40 €
Retard garderie (la 1/2h)	10,60 €	10,60 €	11,00 €	11,00 €
Repas enfant	4,50 €	5,00 €	4,75 €	5,25 €
Repas adulte		5,00 €		5,00 €
<b>Mercredis-Loisirs</b>				
Après-midi sans repas	4,00 €	5,00 €	4,50 €	5,50 €
Après-midi avec repas	8,00 €	9,00 €	8,50 €	9,50 €
<b>Temps d'Activités Périscolaires</b>				
1 heure	1,25 €	1,50 €	1,50 €	1,75 €
	QF inf. 800	QF sup. 800	QF inf. 800	QFsup.800
<b>Centres aérés</b>				
Journée complète sans CAF		15,60 €		16,00 €
Journée avec CAF	7,80 €	11,90 €	8,20 €	12,30 €
Journée avec CAF + ATL	4,40 €	8,50 €	4,80 €	8,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs des prestations périscolaires et extrascolaires comme indiqués ci-dessus.

## 7 - Règlement services périscolaires et extrascolaires

Mme HUGO-SIMON Isabelle présente au Conseil Municipal le règlement intérieur désigné en objet qui sera appliqué dès la rentrée scolaire 2016/2017 et précise, qu'entre le moment de la diffusion aux élus pour en prendre connaissance et ce jour, deux modifications ont été apportées au niveau :

- du titre : car les mercredis loisirs sont intégrés aux services périscolaires (et non plus extrascolaires) depuis qu'il y a classe les mercredis matins,
- de l'article 1 : car l'allègement du seuil d'encadrement accordé par les services Préfectoraux pour les Temps d'Activités Périscolaires est étendu à tous les services périscolaires.

- o -

Arrivée de Mme DAVEAU Stéphanie

- o -

M. le Maire précise que la compétence restauration scolaire du Bassin de Pompey sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec reprise de l'intégralité de la pause méridienne et que ce règlement est calqué sur celui du Bassin de Pompey. Mme HUGO-SIMON Isabelle informe les membres présents que le seul changement concerne les inscriptions qui se feront le jeudi avant midi pour la semaine suivante au lieu du matin pour le jour même.

En ce qui concerne, les tarifs, M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de tenir compte de la diversité des situations de chaque commune, il est proposé une harmonisation progressive des tarifs sur 4 ans avec une année blanche en 2016/2017. Le Bureau communautaire a arrêté le principe de 6 tranches de Quotient Familial et un étalement des tarifs de 3,00 € à 4,95 €, ce qui n'entraînera pas d'augmentation pour notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le règlement intérieur du centre d'accueil pour mineurs relatif aux Accueils périscolaires (garderies, restauration et mercredis loisirs), Accueil de Loisirs Sans Hébergement (centre aérés) et Temps d'Activités Périscolaires (TAP), annexé à la présente délibération et charge M. le Maire de sa mise en application.

## 8 - Tarifs concessions cimetièrè et columbarium

M. DURANG Pascal informe le Conseil Municipal que 10 reprises de concessions ont été commandées auprès des Pompes Funèbres ROBERT à Pont-à-Mousson pour un montant de 5 200 € TTC. Aussi, il propose d'augmenter les tarifs des concessions cimetièrè afin de répercuter, à hauteur de 50 %, le coût de ces reprises et de les fixer comme suit :

Désignations	Durées en année	Pour mémoire tarifs 2011	Nouveaux tarifs	
<b>Concessions Cimetière :</b> (sans caveau)	30	100 €	350 €	
	50	200 €	450 €	
<b>Concessions Columbarium :</b> Cases simples	15	230 €	230 €	
	30	460 €	460 €	
	50	690 €	690 €	
	Cases doubles	15	350 €	350 €
		30	700 €	700 €
		50	1 000 €	1 000 €

M. DURANG Pascal expose que les travaux ainsi que les procédures de reprises qui vont être engagées prochainement permettront de libérer des emplacements et ainsi ne pas réaliser d'extension du cimetière. Il est également prévu de numéroter les allées.

Dans le cadre des procédures de reprise de concession, M. BOUSSET Jean-François demande qu'il soit tenu compte de certaines tombes qui sont des monuments historiques. M. DURANG répond que ce point a été évoqué et qu'il y aura des aménagements pour certaines particularités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les nouveaux tarifs des concessions cimetièrè et columbariums comme désignés ci-dessus.

## 9 - Règlements cimetièrè, columbarium et jardin du souvenir

M. DURANG Pascal informe les membres présents, que suite à une formation, organisée par l'Association des Maires de M. et M., intitulée « gérer au mieux son cimetière », qui a eu lieu le 19 mai dernier en Mairie de Faulx, il est apparu nécessaire de revoir les règlements cimetièrè, columbarium et jardin du souvenir qui ont été diffusés à tous les élus.



M. DURANG Pascal précise que ces mesures relèvent des pouvoirs de police de M. le Maire, que ces règlements sont présentés au Conseil Municipal pour avis et qu'ils sont transcrits sous la forme d'arrêtés municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable quant au contenu des règlements cimetière, columbarium et jardin du souvenir.

## **10 - Consultation sur le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement (SEA) du Bassin de Pompey et du Syndicat des eaux de l'Obrion Moselle**

M. le Maire rappelle aux membres présents la délibération n° 6 du 24/09/2014 par laquelle le Conseil Municipal n'acceptait pas la fusion du Syndicat intercommunal d'Eau et d'Assainissement (SEA) du Bassin de Pompey et du Syndicat des eaux de l'Obrion-Moselle par manque d'informations concrètes quant à l'impact financier de cette fusion.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 14 avril 2016, M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle a adressé en Mairie l'arrêté préfectoral du 14/04/2016 fixant le projet de périmètre du syndicat intercommunal issu de la fusion du Syndicat intercommunal d'Eau et d'Assainissement (SEA) du Bassin de Pompey et du Syndicat des eaux de l'Obrion-Moselle ainsi que les statuts.

M. le Maire précise que l'article 40 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) permet au Préfet de proposer, pour la mise en œuvre du Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) (validé par arrêté du 29/03/16), la fusion de syndicats de communes dans un but de rationalisation des périmètres des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Cet arrêté de périmètre est soumis aux communes et aux syndicats concernés, respectivement pour avis et pour accord.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. GERARDIN Daniel a participé à une réunion le 20 avril dernier au siège du Syndicat des eaux de l'Obrion-Moselle.

Compte tenu, que les informations demandées ont été reçues en Mairie et qu'il s'avère que le coût de fonctionnement issu de la fusion sera moindre pour la Commune, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette fusion.

M. AUBERTEIN Hubert demande si la commune sera représentée au sein du SEA. M. le Maire répond qu'il y aura un représentant par commune.

M. BOUSSET Jean-François expose aux membres présents le fonctionnement et les moyens communs du Syndicat des Eaux de la Seille et de l'Obrion Moselle.

M. le Maire précise que dans le cadre de la reprise des compétences eau et assainissement par le Bassin de Pompey, un cabinet d'ingénierie a été missionné pour une pré-étude et que le rendu sera fait fin 2016/début 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion du Syndicat intercommunal d'Eau et d'Assainissement (SEA) du Bassin de Pompey et du Syndicat des eaux de l'Obrion-Moselle.

## **11 - Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service publique Eau Potable 2015**

En vertu de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivité Territoriales, M. le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formulées sur le Rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'Eau Potable de la Commune de Faulx pour l'année 2015 qui a été diffusé au Conseil Municipal par messagerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'Eau Potable pour l'année 2015.

## **12 - Plan Paysage du Bassin de Pompey – Approbation de la charte paysagère**

Dans le cadre de son projet de territoire, le Bassin de Pompey a identifié différents axes permettant de renforcer son attractivité. Parmi ces axes, figure la valorisation des paysages du territoire, qu'ils soient naturels ou urbains. L'objectif est de contribuer à créer un cadre de vie agréable et qui met en valeur les atouts environnementaux et patrimoniaux du Bassin de Pompey.

Afin de répondre à cet objectif, la Bassin de Pompey a engagé une démarche de Plan de Paysage. Cette réflexion, issue de la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés par l'aménagement du territoire, a abouti à la rédaction d'une charte pour partager ensemble les orientations et les engagements à mettre en œuvre dans l'élaboration des documents règlementaires et la conduite des projets d'aménagement.

Cette charte a été adoptée par le Conseil Communautaire du Bassin de Pompey le 24 février 2014.

Dans l'optique de partager ces objectifs de valorisation de nos paysages naturels et urbains, il vous est aujourd'hui proposé d'adopter le projet de charte disponible dans son intégralité à l'adresse (<http://www.bassinpompey.fr/planpaysage>) à l'échelle de notre commune, d'autoriser le Maire à signer ladite charte.

Mme LEPRUN Catherine a relevé dans cette charte qu'il est prévu la renaturation des différents cours d'eau du territoire et demande si le dossier « Mauchère » sera pris en compte. M. le Maire répond que ce dossier sera repris dans le cadre de la loi Gémapi et le transfert des compétences eau et assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la charte paysagère et autorise M. le Maire à la signer.

## **13 - Société Publique d'Aménagement et d'Equipement du Bassin de Pompey (SPL) :**

### **A. Evolution du pacte d'actionnaires**

L'avenant concernant le pacte d'actionnaires n'étant pas finalisé, ce point est retiré et sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

### **B. Rapport d'activités 2015**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes et ses treize communes membres ont décidé de constituer une Société Publique d'Aménagement et d'Equipement dont les statuts ont été adoptés et signés le 25 septembre 2012.

Conformément aux articles L 2313-1-1 et L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les administrateurs de la SPL doivent rendre compte aux actionnaires de l'activité et des engagements financiers de la société.

En ce qui concerne, les études de l'ancien site Rue Pasteur, Monsieur le Maire précise que les délais et les finances ont été respectés et qu'une étude d'opportunité hôtelière sur le site du château est en cours pour un rendu des phases 1 et 2 en septembre 2016.

M. le Maire propose donc d'acter le rapport d'activités de l'exercice 2015 de la SPL joint en annexe.

Vu le rapport soumis à son examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activités 2015 de la Société Publique d'Aménagement et d'Equipement du Bassin de Pompey.

#### **14 - Forêt - Travaux d'exploitation ONF 2016**

M. DURANG Pascal informe le Conseil Municipal que les travaux de cubage et classement des bois, des parcelles 1 à 4, seront réalisés par l'ONF pour un montant de 586,60 € HT.

M. DURANG Pascal précise que sur le devis est mentionné « L'encadrement de l'exploitation n'étant pas retenu par la commune, la prestation du cubage-classement est donc majorée de 130 € HT » et propose aux membres présents de ne pas accepter cette majoration. Un courrier de mécontentement a été adressé le 12 mai dernier à M. le Directeur de l'ONF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte de confier ces travaux à l'ONF au prix de 453,60 € HT.
- n'accepte pas la majoration de 130,00 € HT.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **M. GRANDIEU Dominique :**

Locaux des services techniques : Il a été constaté récemment que les poutres, sur toute la longueur du lieu de stockage et de l'ancien local technique, étaient dévorées par les capricornes et certaines maintenues par des étais. Il est également nécessaire de procéder au traitement de la charpente de la Mairie. Une entreprise est intervenue et nous sommes dans l'attente du chiffrage. M. RISSE Lionel précise que ce dossier peut faire l'objet d'une demande de subvention à la Région.

Inondations du 3 au 4 juin : Suite aux fortes pluies, un plan d'action a été mis en place et des mesures seront prises (mur entre l'école et le ruisseau de vaux, nettoyage de la Mauchère, ...). Il a été constaté que certains habitants qui entretiennent leur jardin laissent leurs déchets verts sur les berges de la Mauchère ce qui par ces temps pluvieux peut provoquer des retenues d'eau. Par ailleurs, des doléances sont parvenues en Mairie concernant des ruissellements d'eau et de boues dans leur habitation alors que ces constructions ne sont pas conformes et sont en dessous du niveau de la voirie.

#### **M. AUBERTEIN Hubert :**

Dépôt de matières végétales : M. AUBERTEIN Hubert demande si le tas de branchages situé près de la station d'épuration peut être retiré par les agents techniques afin d'éviter d'autres dépôts. Le nécessaire sera fait.

#### **Mme DAVEAU Stéphanie :**

Tri des déchets : Suite à une demande de la commune concernant le tri des déchets par les Associations utilisatrices des bâtiments communaux, Mme DAVEAU Stéphanie est tout à fait d'accord mais demande de leur donner les moyens (sacs, bacs, ...). M. le Maire répond que le nécessaire est en cours et précise qu'un nouveau document sera diffusé prochainement par le Bassin de Pompey concernant le tri des déchets.

La séance est levée à 20h15.